



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 Décembre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 10 décembre 2024
- Affichage de la convocation : 10 décembre 2024

► DÉLIBÉRATION N° DEL_137_2024

► **OBJET : Point n° 29 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET VERSEMENT ANTICIPÉ D'UNE PARTIE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS MJC DES BLANCHETTES ET MÂCON SYMPHONIES**

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

► EXCUSÉS :

Madame Émilie CLERC donne pouvoir à Madame Nathalie GONCALVES.
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.
Madame Claude CANNET donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

► SE RETIRENT :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Ève COMTET SORABELLA

RAPPORTEUR : Jean PAYEBIEN

Dans le cadre de son budget primitif 2024, la Ville de Mâcon a souhaité provisionner des crédits afin de répondre aux demandes de subventions exceptionnelles émises par les associations, pour les aider à mener à bien leurs actions ou certains de leurs projets.

Une provision culture a ainsi été créée et des fiches actions sont disponibles pour les associations, afin de

leur permettre de déposer leur demande de subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, il convient d'inscrire le versement par anticipation des subventions 2025, pour la période allant de janvier à avril 2025, à l'Association MJC des Blanchettes. Ce qui correspond aux montants suivants : 10 518,64 € pour la subvention de fonctionnement et 25 126,32 € pour l'aide à l'emploi.

L'Association Mâcon Symphonies a souhaité bénéficier d'un versement mensuel de l'aide de la Ville. Cette proposition a été acceptée par la Ville et il convient de conclure un avenant n° 1 modifiant le mode de versement inscrit dans la convention d'objectifs.

De même, il est proposé d'inscrire le versement par anticipation des subventions 2025, pour la période allant de janvier à avril 2025, à l'Association Mâcon Symphonies. Ce qui correspond au montant suivant : 15 334,00 € pour la subvention de fonctionnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Mâcon Symphonies, joint en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 09/12/2024,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 05/12/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 25/11/2024,

Madame Claude CANNET ayant donné pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD et Madame Marie-Claude MISERY ayant donné pouvoir à Madame Florence BATTARD ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATION	ACTION	DATE / LIEU	MONTANT
LE SCHERZO 3 rue de la Préfecture 71000 MÂCON	Soutien aux concerts « Haendel et la reine Caroline », soixante choristes à la découverte de la musique baroque	Octobre 2024 à VONNAS et MÂCON	500,00 €
ACADÉMIE DE MÂCON 3 rue de la Préfecture 71000 MÂCON	Aide au projet d'édition de deux ouvrages : 1- Jean Combier, préhistorien, homme de sciences et de lettres 2- Adrien Arcelin, un érudit à la croisée des chemins de la foi et de la science	4 ^{ème} trimestre 2024	1 000,00 €
COMPAGNIE NAHLO 70 rue de Lyon 71000 MÂCON	Participation au projet de créations chorégraphiques contemporaines et ateliers	De septembre à décembre 2024 dans les rues de MÂCON	5 000,00 €
LUCIOL 119 rue Boulay 71000 MÂCON	Aide financière au concert de Noël de l'association, afin de la soutenir pour trouver son équilibre budgétaire sur l'année 2024	Samedi 21 décembre 2024	5 000,00 €

Il est précisé que les associations concernées devront fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs à intervenir avec l' Association Mâcon Symphonies, tel que joint en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le dit avenant n° 1 ainsi que tous les

documents afférents à ce dossier,

- d'autoriser le versement par anticipation d'une partie des subventions 2025 pour la période allant de janvier à avril 2025, aux associations suivantes :
 - MJC des Blanchettes, soit 10 518,64 € pour la subvention de fonctionnement et 25 126,32 € pour l'aide à l'emploi,
 - Mâcon symphonies, soit 15 334,00 € pour la subvention de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

24 DEC. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire